



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

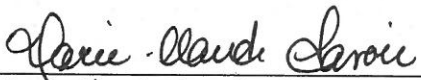
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marie-Claude Lavoie, directrice générale de la Municipalité de Saint-Irénée, qu'il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Irénée le lundi 2 mars 2020 à 19 h 30, à la salle du Conseil, au 465, rue Principale, Saint-Irénée.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 810, chemin des Bains, lot 5 439 252 du cadastre du Québec :**
Rendre réputé conforme un nouveau bâtiment principal résidentiel avec une marge avant de 17.92 mètres alors que le minimum exigé est de 30 mètres.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Donné à Saint-Irénée, ce 12^{ième} jour du mois de février deux mille vingt.



Marie-Claude Lavoie, directrice-générale